

Editorial

Le Mot du Président



La MUFA vient d'obtenir son renouvellement d'agrément pour les cinq années à venir.

La participation, aux côtés des autres Maisons de l'Urbanisme, à un brainstorming sur l'aménagement du territoire en Région wallonne tiendra une place prépondérante cette année. Ce numéro de la MUFA.be permet d'introduire ce sujet initié par le Ministre Henry. Vous serez évidemment tenu informés de son évolution.

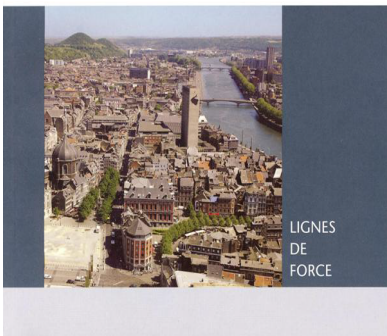
Félicitons les six nouvelles communes qui ont rejoint la MUFA en 2010, ce qui porte à seize le nombre de communes adhérentes, sur les vingt que compte le territoire de la Province de Luxembourg qui nous est imparti.

Philippe-Jacques SCHREDER, Président de la MUFA

Référentiel AT

D'un urbanisme de lois vers un urbanisme de projets

POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE POUR LE 21^e SIÈCLE



L'ouvrage "Politique d'aménagement du territoire pour le 21^e siècle", publié à l'initiative du Ministre de l'aménagement du territoire, se présente comme un référentiel pour l'aménagement du territoire de la Wallonie.

Cette brochure s'ouvre sur un constat : l'aménagement du territoire du 21^{ème} siècle doit répondre à différents défis tels que la croissance et le vieillissement de la population, l'augmentation des coûts de l'énergie, l'obligation de diminuer les émissions de gaz à effets de serre, etc. Or, l'habitat a tendance à se disperser. Les conséquences de cet étalement urbain sont à la fois économiques, écologiques et sociales. En effet, l'habitat en dehors des centres urbains, éloignés des stations de transports en commun, rendent les familles dépendantes de la voiture. L'impact est alors direct sur le budget des ménages. Les services à domicile (soins, poste...) coûtent également plus chers. L'étalement urbain va donc à l'encontre des enjeux de l'aménagement du territoire d'aujourd'hui.

Dès lors, l'urbanisation doit se concentrer autour des centres et dans les zones de haut potentiel de développement durable. Dans cette optique, on peut distinguer trois "couronnes" qui définissent la ville : le centre, la ville à pied et la ville à vélo. Pour rendre cette urbanisation effective, il convient de renforcer le service offert par les transports en commun et de rendre la ville plus attractive par l'aménagement d'espaces verts, la construction d'architectures de qualité, le développement d'infrastructures pour les modes de déplacement doux... La localisation des nouvelles activités économiques sera guidée par ces mêmes principes d'accessibilité, de densité et de cohérence.

L'espace rural n'est pas oublié dans ce document, les intentions en ce qui le concerne sont précises : il faut préserver la ruralité. Celle-ci doit exister en complément et non en opposition à l'espace urbain. L'identité des villages sera garantie par la conservation des paysages, des forêts, des zones agricoles mais aussi en freinant l'étalement de l'urbanisation. Les nouvelles constructions s'intégreront au bâti existant, elles seront performantes d'un point de vue énergétique et proposeront une architecture de qualité.

"La forêt et les terres agricoles sont des ressources qu'il faut préserver au bénéfice de leurs exploitants pour favoriser une production locale de l'alimentation, de sources d'énergie et de matériaux de construction."

Version papier de ce document disponible sur demande au 0800/11901

La révision du SDER (Schéma de Développement de l'Espace Régional), l'évaluation du CWATUPE, la consultation des acteurs de l'aménagement du territoire - dont la MUFA - sont autant d'étapes pour atteindre les objectifs fixés dans cet ouvrage. Pour qu'ensemble nous passions d'un urbanisme de lois à un urbanisme de projets.

Ce document est téléchargeable sur le site internet du Ministre de l'aménagement du territoire : www.henry.wallonie.be.

En pratique

Ateliers du territoire

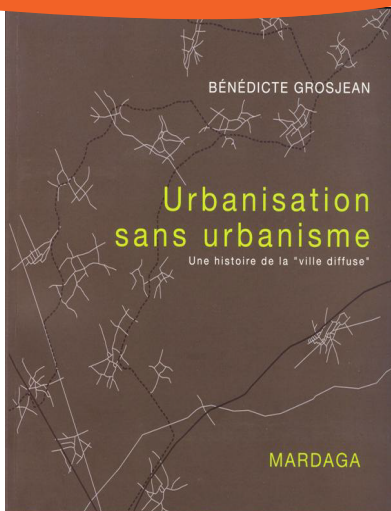


Afin de débattre des lignes de force de la nouvelle politique d'aménagement du territoire en Wallonie, de mai à octobre, des Ateliers du territoire seront organisés partout en Wallonie : ateliers citoyens, conférence-débat et forum internet. Envie de prendre la parole ? N'hésitez pas ! Toutes les infos pratiques seront disponibles dès le 29 avril sur www.lesateliersduterritoire.be.

Le réseau des Maisons de l'urbanisme est au centre de cette démarche. C'est d'ailleurs en réseau qu'elles étaient présentes au Salon des Mandataires ces 10 et 11 février 2011. Nous remercions les nombreuses personnes venues nous rencontrer et participer à notre petit concours. Félicitations aux trois gagnants qui ont remporté des chèques-lire.

Livre

Urbanisation sans urbanisme



Bénédicte GROSJEAN, *Urbanisation sans urbanisme. Une histoire de la "ville diffuse"*, Mardaga, 2010.

Ce livre, sorti en novembre 2010, s'inscrit dans les préoccupations décrites dans le référentiel du Ministre Henry. Il aide à comprendre l'"étalement urbain" par la biais de l'histoire.

L'auteur étudie la "ville diffuse" et analyse si cette notion correspond à la situation de la Belgique, et du Brabant wallon en particulier.

La première partie de l'ouvrage s'attèle à la définition de la "ville diffuse", en comparaison avec d'autres notions. Ce concept, qui nous vient d'Italie, n'équivaut ni à la rurbanisation, ni à l'agglomération, ni à la suburbanisation, ni au périurbain. Il peut se définir par plusieurs caractéristiques : une mobilité importante de sa population, un développement sans vision globale, résultat d'initiatives personnelles. De plus, elle ne s'organise pas par rapport à une centralité influente. C'est-à-dire que, contrairement, à "l'aire métropolitaine" pour laquelle les flux (de personnes, de biens, d'informations) sont monodirectionnels, ces flux sont multidirectionnelles dans le cas de la ville diffuse. Le caractère "ni urbain, ni rural", qui se marque par une densité particulière, représente la dernière caractéristique.

La deuxième partie de ce livre étudie le développement de la ville diffuse. Ainsi, l'analyse du développement du chemin de fer et du réseau vicinal permet de comprendre l'évolution du territoire et les mouvements de la population. Le territoire belge est très bien couvert par ces transports en commun, ce qui permet à la population une grande mobilité, multidirectionnelle.

La loi de 1889 qui promeut l'accès des ouvriers à la propriété et l'initiative privée de la construction de logements est une étape importante pour la ville diffuse. Les maisons issues de celles-ci illustrent un mode d'urbanisation qui ne procède pas par planification mais par addition de décisions d'échelle et d'acteurs différents. Ce qui correspond au processus même d'urbanisation des territoires de villes diffuses. La typologie de ces maisons "ouvrières" ne répond ni au mode urbain, ni au monde rural. Un nouveau type s'est créé pour répondre à une nouvelle situation.

La Belgique, une "ville diffuse"?

"Concernant l'habitat individuel, son usage intensif en Belgique est traditionnellement associé aux lois sociales du XIXe siècle."



Cette étude approfondie de l'urbanisation de la Belgique, par le biais de la "ville diffuse" permet de mieux comprendre le territoire actuel.

Cet ouvrage, bien qu'il soit extrêmement riche et qu'il apporte une autre vision du territoire et de son aménagement reste très ardu. Les références sont nombreuses et l'approche complexe. Pour lecteurs aguerris !

News

Guichet de l'urbanisme

GUICHET DE L'URBANISME

C'est quoi une déclaration urbanistique préalable ?

Quelle est la différence entre un permis d'urbanisation et un permis de lotir ?

J'aimerais visiter un village avec ma classe. Serez-vous notre guide ?

Ai-je besoin d'une autorisation pour construire un cap-port ?

Je cherche des infos sur les anciennes potales, pouvez-vous m'aider ?

J'aimerais consulter un livre vu sur votre site, puis-je venir demain à 17h ?

Service gratuit

Le guichet de l'urbanisme est un service offert par la MUFA à tous les citoyens du Nord de la Province de Luxembourg. Il vise à répondre aux questions liées aux thèmes de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine, à orienter les personnes dans leurs démarches administratives, à rediriger vers des services spécialisés...

N'hésitez pas à poser vos questions par courrier, par mail, par fax, par téléphone ou en vous rendant à la permanence du mercredi de 9h à 16h. Des rencontres en soirée sont également possibles sur rendez-vous. Tous les moyens sont bons pour nous joindre !

Notre bibliothèque est également accessible le mercredi ou sur rendez-vous. Le catalogue complet est disponible sur le site internet de la MUFA.

Les CCATM des communes membres de l'ASBL peuvent également bénéficier de formations personnalisées.

A très bientôt !

INFORMER
SENSIBILISER
CONSEILLER
DEBATTRE

Livre

Nouveaux principes d'urbanisme

François Ascher

Les nouveaux principes de l'urbanisme
suivi de
Lexique de la ville plurielle

François ASCHER, *Les nouveaux principes de l'urbanisme suivi de Lexique de la ville plurielle*, L'aube, 2010.

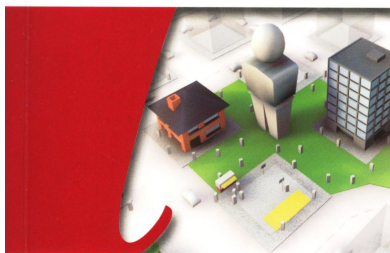
Cet essai décrit les enjeux de l'urbanisme d'aujourd'hui et les replacent dans leur contexte historique de la troisième révolution urbaine et sociologique de l'ère des médias et de l'individualisation. L'auteur insiste sur les liens étroits qui existent entre sociologie et urbanisme. En effet, la manière dont on vit, dont on consomme, influence directement la manière dont on aménage notre territoire.

Ainsi, lors de la deuxième révolution, qui s'étale de la révolution industrielle à nos jours, les villes et l'urbanisme se sont adaptées à la société de consommation où les progrès technologiques tels que l'apparition de l'aspirateur et de la machine à laver notamment ont facilité à la femme l'accès au travail salarié. Des centres commerciaux, des zones industrielles, des équipements collectifs, des logements sociaux se sont implantés dans une ville de plus en plus découpée en zones monofonctionnelles.

Une des caractéristiques de la société actuelle sur laquelle repose l'urbanisme de la troisième révolution s'exprime dans l'individualisation des besoins. L'aménagement du territoire doit être une réponse collective à des besoins de plus en plus individuels.

L'auteur dégage dix principes de ce nouvel urbanisme qui, selon lui, est "une démarche particulièrement ambitieuse, qui nécessite plus de savoirs, plus d'expériences et plus de démocratie".

Le lexique qui suit cet essai définit des termes en lien direct avec l'urbanisme et les replace dans leur contexte. On apprend ainsi ce qu'est la gentrification, le cleantech, le report modal...



L'aube poche

"L'urbanisme n'est ni une discipline scientifique spécifique, ni un métier unique. C'est un champ de pratiques professionnelles variées qui mobilise des savoirs et des modes d'action diversifiés."

(p.262)

Not In My Back Yard

NIMBY est un acronyme anglais qui signifie "Not in My Back Yard", littéralement "pas dans mon jardin". Cet état d'esprit est né aux USA dans les années '60. Il définit le refus des citoyens à l'implantation ou à l'agrandissement d'installations dans leur environnement direct, même si leur nécessité est reconnue par tous.

Son origine peut se simplifier comme suit : suite à l'industrialisation, l'urbanisation a pris de l'ampleur et certaines répercussions, de pollution notamment, n'ont pas été anticipées. S'en est suivi un climat de méfiance et la population s'est organisée et mobilisée contre les projets environnementaux au départ puis plus généraux par la suite.

Aujourd'hui, le phénomène NIMBY se marque souvent lors de l'implantation d'antennes GSM par exemple. Les citoyens désirent avoir une couverture de réseau totale mais ne souhaitent en aucun cas qu'une antenne vienne s'implanter à proximité de chez eux. Ils craignent les effets néfastes sur la santé et les nuisances visuelles. L'implantation d'éoliennes, de centres de réfugiés (etc.) se heurtent aussi généralement au phénomène NIMBY. Une implication des citoyens dès les prémices d'un projet et une bonne information permet d'atténuer le phénomène. Les citoyens se sont appropriés leur territoire et ne souhaitent pas être mis devant le fait accompli.

Agenda

Conférences

5 mai 2011 à 20h

Moulin Klepper
Neufchâteau

Entrée gratuite
Réservation souhaitée

La cérémonie de remise du Prix d'architecture durable en Province de Luxembourg se déroulera le 5 mai à Neufchâteau, dans le magnifique cadre du Moulin Klepper.

Ce sera l'occasion d'écouter, dès 20h, Monsieur **Alain Richard**, de l'Atelier d'Architecture du même nom sis à Herstal. Nous découvrirons par ses réalisations qui allient respect du bâti et performances énergétiques, sa vision de l'architecture contemporaine et son intégration en milieu rural.

Son intervention sera suivie de la proclamation des lauréats du concours par les trois partenaires de l'évènement : la Cellule développement durable de la Province de Luxembourg, la Maison de l'Urbanisme Lorraine - Ardenne et bien sûr la MUFA. Un drink clôturera agréablement la soirée.

12 mai 2011 à 20h

Faubourg Saint-
Antoine
La Roche-en-Ardenne

Entrée gratuite
Réservation souhaitée

Le 12 mai à 20h, la commune de La Roche-en-Ardenne, la FRW-Famenne, le Parc Naturel des Deux Ourthes (PNDO) et la MUFA, vous convient à une soirée intitulée "Les défis de l'agriculture face aux enjeux du développement durable".

A cette occasion, Madame **Bernardette Merenne-Schoumaker**, professeur honoraire de géographie économique de l'Université de Liège, nous parlera des défis de l'agriculture pour le 21ème siècle.

Soirée conviviale ouverte à tous ! N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.



Wallonie

Le périodique de la MUFA est éditée avec le soutien de la Région wallonne et des communes partenaires

Il peut être obtenu sur simple demande ou téléchargée sur le site internet

Editeur responsable : Philippe-Jacques SCHREDER (Président)

Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl

Rue de l'Ancienne Poste, 24 - 6900 MARLOIE

Tel : 084/45.68.60 - Fax : 084/45.68.61 - Mail : info@mufa.be - www.mufa.be

n°12 (2011) - trimestriel (mars.avril.mai) - n° agrément : P911469